

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 juin 2024

Ordre du jour :

- Autorisation au Maire de signer la convention d'utilisation de la salle du Fornant par les associations
- Sécurisation de Prévy : validation des devis
- RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du service) de l'eau 2023
- Tour des commissions
- Questions diverses

Par suite d'une convocation en date du 07 juin 2024, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil le jeudi 16 mai 2024 à 20 heures 00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.

Étaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Christophe VADON, André MORARD, Gaëlle MESSINA, Carole ETTORI, Aline SIMOES, Sébastien REY-GORREZ, Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Aline SIMOES), Céline GEORG (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Véronique LEGENDRE (a donné pouvoir à André MORARD), Alexandre BAUDET (a donné pouvoir à Jérémie COURLET°)

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h00 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommé secrétaire de séance : Aline SIMOES

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du jeudi 16 mai 2024.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

1°) de modifier le titre du premier point en :

« **Autorisation au Maire de signer les conventions d'utilisation des salles communales par les associations** » *au lieu de* « Autorisation au Maire de signer la convention d'utilisation de la salle du Fornant par les associations »

2°) et ajouter le point suivant à l'ordre du jour du Conseil Municipal : **achat terrain de M DESCOMBAZ – autorisation à signer (suite)**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DEL35 2024 : AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS D'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES PAR LES ASSOCIATIONS

Afin de soutenir les associations situées sur la commune de Minzier mais aussi la MJC du Vuache à Vulbens, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil municipal de leur mettre à disposition gratuitement :

1°) le local associatif « Le Fornant » dont l'ouverture est prévue le 1^{er} juillet 2024,

2°) la salle des associations située à côté de l'église,

3°) la grande salle communale « salle des fêtes »

4°) la salle de la bibliothèque

Pour cela deux conventions d'utilisation doivent être signées entre les associations et la commune mais aussi entre la MJC du Vuache et la commune :

1°) la convention de mise à disposition à une association Loi 1901 pour le local associatif « salle du Fornant »

2°) la convention de mise à disposition pour les autres salles communales (salle des associations, la salle des fêtes, et la salle de la bibliothèque)

Monsieur le Maire donne lecture de ces deux projets de convention.

Après lecture, le conseil municipal :

Accepte la proposition de Monsieur le Maire et

Autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions ci-annexées

DEL36 2024 : SECURISATION DE PREVY : VALIDATION DES DEVIS

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation piétonne du hameau de Prévy. Il rappelle que malgré le lancement d'appel d'offres le 15 avril 2024 sur la plateforme www.mp74.fr aucune proposition n'a été faite.

Monsieur le Maire a donc fait appel à plusieurs professionnels. La mairie a reçu de la société ENROBALP située à PRINGY (74370) :

- un devis pour la création de trottoirs d'un montant de 99 750.00 € HT.

- un devis pour le revêtement de la voirie d'un montant de 18 116.00 € HT.

Il précise en outre que les travaux devraient être réalisés avant septembre 2024.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide** de valider le devis de l'entreprise ENROBALP de 99 750.00 € HT pour la création de trottoirs,
- **décide** de valider le devis de l'entreprise ENROBALP de 18 116.00 € HT pour le revêtement de la voirie,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les devis correspondants et à signer tous documents nécessaires à la poursuite de l'opération.

DEL37 2024 : RPQS (RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE) DE L'EAU 2023

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Etant précisé que le rendement s'élève à 86 % après que les travaux soient effectués sur le réseau.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DÉCIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DÉCIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DÉCIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DÉCIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

DEL38 2024 : ACHAT TERRAIN DE M DESCOMBAZ – autorisation de signer (SUITE)

Lors de la réunion du 21 septembre 2023, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 2 abstentions, a décidé d'acquérir, au nom de la commune de Minzier, les parcelles C236 et C242 au lieudit « Champs Liaudets » appartenant à M. DESCOMBAZ, au prix forfaitaire de 3 000 €.

Pour la réalisation de cette acquisition, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner l'autorisation de signer l'acte notarié et tout document afférent.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

-- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document afférent

- les frais d'acte notarié seront supportés par la Commune

TOUR DES COMMISSIONS

Urbanisme : Sebastien REY GORREZ, Adjoint au Maire, présente les dossiers :

DECLARATIONS PREALABLES

<u>Numéro</u>	<u>Demandeur</u>	<u>Adresse des travaux</u>	<u>Nature des travaux</u>	<u>Date et n° d'Arrêté</u>
07418424X0015	RACINE Jean-Philippe	2156 route des Hameaux	Muret de 60 cm surmonté d'un parevue de 100 cm	Arrêté de non-opposition avec prescriptions N°23/2024 du 22.05.2024
07418424X0014	SCHENKENBERG VAN MIEROP Eddy	186 chemin des Biches	Changement de façade sur abri voiture	Arrêté de non-opposition N°24/2024 du 03.06.2024
07418424X0017	POWERLEAP	97 route du Pont Fornant	Panneaux photovoltaïques	Arrêté de non-opposition avec prescriptions N°25/2024 du 06.06.2024
07418424X0012	BUISSON Lysis	37 route de l'Ecule	Piscine semi-enterrée	Arrêté de non-opposition avec prescriptions n°26/2024 du 06.06.2024

QUESTIONS DIVERSES

SCOT : Le SCOT actuel a été créé en janvier 2017 et approuvé en 2018.

Conformément au Code de l'urbanisme, il doit faire l'objet d'un bilan au moins tous les 6 ans.
Le cabinet AGATE a été choisi pour accompagner les élus dans l'établissement du bilan et du choix de la procédure adaptée à sa prolongation, sa modification ou sa révision. Une réunion du conseil communautaire est prévue en septembre 2024.

PLUi Val des Usse : modification simplifiée n°2 en cours.

SIVU FOOT : Concernant le revêtement du terrain, le remplissage se fera finalement en copeaux de bois Brock Fill au lieu du liège. Le terrain sera opérationnel pour la saison prochaine.

PCS : réunion prévue le 26 septembre prochain par le Consultant PSC Conseils avec un agent technique et administratif pour lancer la rédaction du Plan Communal de Sauvegarde.

Plateforme consultative citoyenne : renouvellement abonnement pour un an. Une nouvelle consultation est prévue pour un projet commun ; trois thèmes seront abordés : développement des énergies renouvelables sur notre commune, favoriser la biodiversité à Minzier (faune, flore et milieux associés), agir pour l'environnement sur une autre thématique.

Lac Vert : vérification des conteneurs à faire régulièrement

Extension de l'école du Triolet : présentation du projet par Carole ETTORI, Présidente du SIVU et Adjointe au Maire. Fin des travaux prévue en janvier 2027.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La séance est levée à 22 h 05

Le Maire de Minzier,
Jérémy COURLET

Le secrétaire de séance,
Aline SIMOES